

**Rapport d'Orientation pour
l'atelier de lancement
des
CONSULTATIONS NATIONALES
SUR L'AGENDA POST 2015**

A l'attention du Comité de Pilotage des consultations sur l'Agenda Post 2015
Dakar

1^{er} février 2013



ETUDES ET MANAGEMENT DE PROJETS

Cabinet EMAP. Sarl
J -65 Scat-UrbamHann-Maristes. BP: 22474 Dakar Ponty. Téléphone : 221 33 832 64 70
Fax : 221 33 832 67 88 Email : emap@orange.sn

SOMMAIRE du DOCUMENT

RESUME EXECUTIF

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MISSION	6
2 CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA MISSION	10
3 OBJECTIFS DE LA MISSION	13
4 METHODOLOGIE	14
5 LIVRABLES	28
6 LE FORMAT INDICATIF DU RAPPORT	28
7 RESSOURCES HUMAINES NECESSAIRES ET ORGANISATION	29
8 PLANNING DETAILLE	30
9 SYNTHESE DE LA FEUILLE DE ROUTE	32
10 ANNEXES	33

RESUME EXECUTIF

Les consultations nationales objet de la présente mission entrent dans le cadre d'un processus mondial visant, d'une part, à dresser le bilan des OMDs adoptés par la communauté internationale au titre de la Déclaration du millénaire adoptée le 8 septembre 2000, et d'autre part, à approfondir la réflexion qui doit aboutir à l'adoption d'un nouvel agenda pour le développement après l'échéance de 2015. C'est en effet pour alimenter cette réflexion que le PNUD a développé un processus de consultations qui donnera l'opportunité à la société civile, aux « think tanks », aux jeunes et au secteur privé de contribuer à la réflexion sur des thèmes importants pour le nouvel agenda de développement.

En Afrique, ces consultations sont à mener dans 25 pays dont le Sénégal. La conduite de ce processus pour le Sénégal doit tenir compte du contexte mondial au regard du bilan obtenu dans la poursuite des OMDs, et plus particulièrement du contexte africain comme du contexte national.

La première partie de l'étude est donc consacrée à la présentation du contexte général, ce qui permet de rappeler, outre la consistance des huit OMDs, les rencontres majeures consacrées au suivi de la poursuite de ces objectifs, à savoir précisément :

- le Sommet mondial de septembre 2005 qui a été mis à profit pour dresser un premier bilan d'étape,
- la Réunion de haut niveau sur la réalisation des OMDs de septembre 2008,
- le Sommet sur les OMDs, New York de septembre 2010.

Ces rappels sont suivis d'un questionnaire interrogeant sur la situation qui prévaut actuellement relativement à l'échéance 2015.

Après l'évaluation du bilan de réalisation des OMDs et la formulation de perspectives pour 2015, l'après-2015 doit être analysé, en termes d'enjeux et de prise en compte des résultats de la Conférence de Rio+2, qu'il importe d'ors et déjà d'articuler avec les OMDs.

C'est dans cette dynamique qu'il convient de placer les prochaines échéances, à savoir notamment les résultats des travaux du Panel de haut niveau du SGNU qui devrait remettre son rapport au Secrétaire Général des Nations Unies en mai/juin 2013 ainsi que la tenue en septembre 2013 de l'Evènement spécial du Président de l'Assemblée générale. L'option est prise d'inscrire ces échéances dans un processus participatif, d'où le choix de procéder à des consultations nationales, comme celle objet de cette présente étude.

Dans cette mouvance à l'échelle mondiale, l'Afrique a entrepris pour sa part un certain nombre d'actions visant à tirer les leçons de la poursuite des OMDs et à préparer sa contribution à l'élaboration d'un agenda post 2015. Les rencontres suivantes ont été tenues sur cette problématique :

- l'atelier régional organisé par la CEA à Accra, au Ghana, en novembre 2011, en vue d'entamer un dialogue entre les responsables politiques des pays concernés pour définir la position de l'Afrique sur le programme post-2015.
- la rencontre sous régionale tenue en décembre 2011 à Dakar sur l'Agenda de développement post-2015,
- l'atelier ayant eu lieu au Kenya en 2012 et qui entrait également dans le cadre des consultations pour une position africaine commune concernant l'après 2015.

C'est dans ce contexte qu'a été produit en 2012 un rapport synthétisant les conclusions des consultations conduites à l'échelle de la région sous les auspices de la CEA, de la CUA et du BRA/PNUD.

Le consensus qui se dégage est en faveur de l'option « OMD-Plus, et il tient compte tant des facteurs que des résultats du développement. Les premiers comprennent les éléments qui facilitent le développement, comme par exemple les capacités institutionnelles, alors que les seconds incluent les priorités telles que la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé.

Concernant le Sénégal, après qu'il ait été choisi comme pays pilote par le Millenium Projet dans le cadre de l'opérationnalisation des OMDs, il a aligné en 2005 sur les OMDs son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2006-2010. Il en a fait de même en 2012 pour sa Stratégie Nationale de Développement économique et social (SNDES) 2013-2017 qui a remplacé son Document de Politique Economique et social (DPES) 2011-

2015. Toutes ces stratégies sont sous-tendues par l'ambition de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) fixés pour l'horizon 2015. Pour dresser le cadre national dans lequel interviennent les consultations au titre de la préparation de l'agenda post 2015, il est jugé utile de présenter les performances obtenues par le Sénégal en termes d'atteinte des OMDs, pour ensuite introduire le cadre d'accélération des OMDs par le pays, et enfin ses préparatifs pour l'agenda d'après 2015, dont les consultations qui fondent la présente mission constituent une étape majeure.

L'objectif global de ladite mission est de coordonner le processus de consultation nationale au Sénégal autour de thématiques clés fondées sur les priorités nationales pour favoriser un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015.

De manière spécifique, il s'agit de préparer le Sénégal à :

- Contribuer à créer une vision mondiale commune de l'avenir voulu,
- Amplifier les voix des pauvres et autres troupes marginalisés dans le processus de négociations officielles
- Influencer les processus intergouvernementaux de sorte qu'ils soient conformes aux aspirations de la société civile pour l'action au-delà de 2015

La poursuite de ces objectifs consiste à apporter des réponses concrètes aux questions suivantes :

- Quel bilan tirer de la poursuite des OMDs (Qu'est ce qui a marché, qu'est ce qui n'a pas marché, nature des difficultés rencontrées, comment les surmonter, y a-t-il des défis émergents spécifiques au Sénégal et sont-ils inclus ou non dans les OMDs) ?
- Quelle vision du développement les populations se font sur leur position actuelle dans le Sénégal et dans leur communauté respective mais aussi de leur futur et comment réaliser les changements souhaités ?
- Quelles stratégies de gestion ou de lutte contre des défis majeurs posés au Sénégal et à la communauté internationale par les problématiques que sont les migrations, le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme et l'abus des drogues?

La méthodologie adoptée pour parvenir à des réponses appropriées pour ces questions consiste d'abord à décliner les principes de travail et à arrêter le cadrage de la mission. Pour garantir la cohérence, la légitimité et l'appropriation des consultations, l'inclusion, le bottom-up ou l'approche ascendante, la participation, l'appropriation et la redevabilité ou l'obligation de rendre compte sont les cinq (05) principes retenus.

S'agissant du cadrage, il consiste notamment à faciliter la mise en place du Comité de Pilotage National des consultations, à présenter et discuter la méthodologie du consultant et à définir les besoins d'appui du Consultant auprès des services techniques nationaux et des PTF.

Outre la déclinaison des principes et des éléments de cadrage qui doivent conduire à la tenue d'un atelier national de lancement, la méthodologie est articulée autour des trois axes que sont : le processus de consultation, la validation et la communication.

La consultation constitue une étape cruciale dans le processus d'analyse parce qu'elle place les acteurs aux commandes au moment d'identifier les obstacles et les opportunités pour le développement du pays. A ce propos, le dialogue sera facilité au travers de focus groups (groupes de discussion) qui seront organisés au sein de groupes homogènes. Des questionnaires pour des cibles spécifiques permettront d'alimenter la réflexion et les propositions de même que les consultations en ligne permettront de donner à une population plus large l'opportunité de désigner leur propre ordre de priorités à travers un vote électronique.

De manière générale, le processus de consultation proposé repose sur trois (03) étapes : (i) l'établissement d'un état des lieux ; (ii) la détermination d'une vision sur l'avenir et des goulots d'étranglement qui risquent de réduire les chances de réalisation de la vision ainsi que sur l'élaboration de solutions à impact élevé et réalisables pour éliminer les goulots d'étranglement (phase consolidation) ;(iii) et la formulation de la contribution du Sénégal au « Monde que nous voulons » (phase validation).

L'état des lieux reposera sur la cartographie des acteurs-aussi bien au plan national qu'en ce qui concerne les acteurs régionaux (pour les consultations régionales)-, le vote électronique pour le choix des priorités post-2015 et l'administration de

questionnaires électroniques pour les acteurs spécifiques. Est ici le lieu de noter que cinq régions sont sélectionnées pour les consultations régionales. Il s'agit de : **Diourbel, Kaolack, Saint Louis, Kolda et Tambacounda**. Cette proposition est en rapport avec le comité technique et a tenu compte notamment de la couverture géographique du territoire national et du degré de pauvreté ainsi que de vulnérabilité.

La cartographie des acteurs à l'échelle régionale sera fait en retenant, d'une part, les trois groupes que sont les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables, et d'autre part, cinq catégories d'acteurs composées chacune à partir des acteurs impliqués dans un des huit OMDs.

La cartographie des acteurs au niveau national cible certaines catégories comme les personnes vivant avec le Vih, les jeunes, les associations d'handicapés, les imams et associations de religieux, les parlementaires.

S'agissant de la validation, elle passera par la production d'un rapport national à soumettre pour adoption à travers un atelier national.

Au total, telle est l'approche proposée pour la réalisation des consultations nationales du Sénégal au titre des préparatifs pour l'adoption d'un agenda de développement post-2015.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MISSION

1.1. OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

A- Présentation des OMDs

► La Déclaration du millénaire en 2000 fixe les huit Objectifs du millénaire pour le développement

Les Objectifs du millénaire pour le développement trouvent leur fondement dans la Déclaration du millénaire adoptée le 8 septembre 2000, lors de l'ouverture de la 55ème session de l'Assemblée générale des Nations unies. Cette déclaration vise à construire un monde meilleur et plus sûr pour le XXI^e siècle, un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste uni par les valeurs communes que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités.

De cette déclaration découle les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMDs), que les 191 Etats alors membres des Nations unies se sont engagés à réaliser d'ici 2015 :

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

A chaque objectif correspond une ou plusieurs cibles spécifiques (21 au total), ainsi que des indicateurs économiques et sociaux qui permettent d'assurer le suivi des progrès réalisés jusqu'en 2015.

► Le Sommet mondial, septembre 2005, dresse un premier bilan d'étape

Le " Sommet mondial ", qui s'est tenu à New York du 14 au 16 septembre 2005 et coïncidait avec le 60ème anniversaire de l'ONU, fut notamment l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans les Objectifs du millénaire pour le développement, au tiers du parcours (2000-2015). Dix ans avant la date fixée pour la réalisation des OMDs, les résultats apparaissaient inégaux. Des progrès avaient été accomplis, en particulier dans les domaines de l'accès à l'eau potable, l'augmentation de l'espérance de vie, la diminution de la mortalité infantile. Cependant, de fortes disparités persistaient. Ainsi, si l'Asie était en bonne voie, notamment grâce aux pays qui connaissent une croissance soutenue (Chine, Inde), la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne souffraient encore d'une croissance insuffisante et n'atteindraient pas les objectifs d'ici à 2015 sans un soutien accru de la communauté internationale.

► Réunion de haut niveau sur la réalisation des OMDs, septembre 2008

Le 25 septembre 2008, le Secrétaire général des Nations unies et le président de l'Assemblée générale ont convoqué une réunion de haut niveau sur la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La réunion de haut niveau a servi de forum aux dirigeants internationaux afin d'examiner les progrès accomplis, identifier les lacunes et s'engager à prendre des mesures concrètes et trouver les ressources et mécanismes nécessaires pour les combler.

► Sommet sur les OMDs, New York, septembre 2010

L'Assemblée générale a décidé de l'organisation de ce Sommet suite à la proposition formulée par Secrétaire général en septembre 2008, à l'occasion d'une réunion de haut niveau sur les OMDs, d'organiser un tel sommet à cinq ans de l'échéance de 2015. Ce Sommet a constitué une étape cruciale dans le suivi des progrès réalisés vers les Objectifs du millénaire pour le développement. Il visait à mobiliser les énergies pour accélérer les efforts entrepris pour les atteindre en 2015.

B. Échéance de 2015 : où en sommes-nous ?

Pour la première fois depuis que les tendances de la pauvreté ont commencé à faire l'objet d'un suivi, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême ainsi que les taux de pauvreté ont décliné dans toutes les régions en développement, y compris en Afrique subsaharienne, où les taux sont les plus élevés. Des estimations préliminaires montrent que le taux mondial de pauvreté à 1,25 dollar par jour est passé en 2010 à moins de la moitié du taux de 1990. Si ces résultats sont confirmés, la première cible des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est de réduire le taux de pauvreté extrême à la moitié de son niveau de 1990, aura été atteinte au niveau mondial avant 2015.

Le monde a atteint la cible consistant à réduire de moitié la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Entre 1990 et 2010, plus de deux milliards de personnes ont bénéficié d'un accès à des sources améliorées d'eau potable, telles que l'eau courante dans les habitations et les puits protégés.

Le monde a atteint la parité entre filles et garçons dans l'éducation primaire. Grâce aux efforts nationaux et internationaux, bien plus d'enfants dans le monde sont inscrits à l'école dans le cycle primaire, surtout depuis 2000, et les filles sont celles qui en ont bénéficié le plus.

Le progrès pour réduire la mortalité infantile s'accélère. L'accès au traitement pour les personnes vivant avec le VIH s'est accru dans toutes les régions mais la cible d'un accès universel n'a cependant pas été atteinte. Le monde est sur la bonne voie pour atteindre la cible qui consiste à réduire de moitié et commencer à inverser la progression de la tuberculose. Enfin, les décès dus au paludisme ont diminué mondialement.

Cependant, les inégalités amoindrissent ces progrès et ralentissent les avancées dans d'autres domaines clés.

Les réalisations ont été inégalement réparties tant au plan international que national. L'emploi précaire, par exemple, a diminué de façon uniquement marginale pendant vingt ans. Il y a eu des améliorations importantes de la santé maternelle et de la réduction de la mortalité maternelle, mais la progression est encore lente.

L'utilisation de sources d'eau améliorées demeure moins élevée dans les régions rurales qu'urbaines. Près de la moitié de la population dans les régions en développement, soit 2,5 milliards d'individus, n'a pas encore accès à des installations sanitaires améliorées.

La faim reste un défi mondial. Les estimations les plus récentes de la FAO portant sur la sous-alimentation ont évalué à 850 millions le nombre de personnes dans le monde ayant souffert de la faim durant la période 2006/2008, soit 15,5 % de la population mondiale.

1.2. DES OMDs A "L'AGENDA DU DEVELOPPEMENT APRES 2015"

Moins de trois ans avant l'échéance en 2015 et les Nations unies commencent à envisager les contours de l'agenda de développement post-2015. Si des progrès substantiels ont été accomplis grâce aux Objectifs du Millénaire, la durabilité et l'approche multidimensionnelle du développement selon des piliers économique, social et environnemental était absente et certains objectifs ne sont pas encore atteints.

A. Enjeux

L'agenda de développement de l'après 2015 devra être établi en prenant en compte les faiblesses des objectifs actuels, qui avaient laissé de côté certains thèmes évoqués dans la Déclaration du Millénaire de 2000.

Le Secrétaire général des Nations unies a demandé à un groupe de travail inter-agences de rédiger un premier rapport qui pose les bases de la réflexion pour l'agenda de développement après 2015. Cette *Task Team* des Nations unies, composée d'experts de plus d'une soixantaine d'agences onusiennes, a commencé par identifier les forces et les faiblesses des OMD actuels, qui seront essentielles à prendre en compte dans la définition du nouvel agenda.

Les changements dans la dynamique mondiale ont montré que les OMDs intégraient de façon inadéquate des questions importantes, telles que la durabilité de l'environnement, l'emploi et le travail décent, les inégalités et la croissance démographique. Les OMDs étaient plus centrés sur les objectifs finaux et ont donné une place limitée aux catalyseurs du développement. Ils prenaient mal en compte les différences dans les conditions initiales et ont manqué de clarté sur la façon d'adapter les objectifs mondiaux aux réalités nationales et aux dynamiques régionales.

Fort de ce constat, la mission des agences onusiennes et de tous les Etats membres est désormais de bâtir un agenda de développement qui conserve les points forts des OMDs et pallie leurs manques, en prenant en compte les nouvelles dynamiques mondiales.

B. Comment articuler les OMD et les résultats de la Conférence de Rio+20 ?

La déclaration finale de la Conférence de Rio+20 reconnaît la notion d'objectifs du développement durable et lance un processus de définition de ces objectifs en vue d'une intégration dans l'agenda des Nations unies pour le développement après 2015.

Les caractéristiques de ces objectifs sont :

- l'universalité
- le caractère non juridiquement contraignant
- le lien avec des cibles et des indicateurs
- le traitement équilibré des composantes économique, environnementale et sociale du développement durable
- l'orientation vers l'action et la communication, qui implique leur nombre limité.

Ce processus devra être coordonné et cohérent avec la révision des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin que les Objectifs de Développement durable s'intègrent dans l'agenda des Nations unies pour l'après 2015 (§ 249 de la Déclaration de Rio+20).

1.3 LES PROCHAINES ECHANCES

A. Un processus inclusif

Pour alimenter la réflexion du Groupe des Nations unies pour le Développement (GNUM) sur l'après 2015, le PNUD a développé un processus de consultations qui donnera l'opportunité à la société civile, aux « think tanks », aux jeunes et au secteur privé de contribuer à la réflexion sur des thèmes importants pour le nouvel agenda de développement.

Pour faciliter ce processus, le PNUD organisera les activités suivantes :

- 50 consultations nationales visant à stimuler le débat sur l'agenda du développement post-2015, dont 24 se tiendront dans des pays d'Afrique dont le Sénégal
- Des consultations thématiques avec des membres du milieu universitaire, les médias, le secteur privé, les employeurs, les syndicats et la société civile pour discuter des questions clés se rapportant à l'ordre du jour de développement post-2015
- Un échange ouvert et interactif entre les parties prenantes afin de mobiliser les voix des citoyens du monde entier en utilisant les médias sociaux et les nouvelles technologies.

B. Panel de haut niveau du SGNU

Le Secrétaire général Ban Ki-moon a nommé le Premier ministre britannique David Cameron, le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono et la Présidente du Libéria Ellen Johnson-Sirleaf co-présidents du Panel de haut niveau sur l'agenda du développement post-2015.

Ce panel devrait inclure des scientifiques, des universitaires, des représentants de la société civile et du secteur privé, une trentaine d'experts au total, avec un bon équilibre géographique. Sa tâche essentielle sera de formuler des recommandations sur l'agenda du développement après 2015 en prenant en compte les résultats de la Task Team et des consultations mondiales et nationales. Il remettra son rapport au Secrétaire général en mai/juin 2013.

C. Événement spécial du Président de l'Assemblée générale (septembre 2013)

Cet événement sera l'occasion pour le Secrétaire général des Nations unies de dresser le bilan des Objectifs du Millénaire à deux années de leur échéance.

Le Secrétaire général présentera également aux Etats-membres ses premières réflexions sur l'agenda du développement après-2015, fort des résultats du panel de haut niveau, des consultations nationales et globales et du rapport de la Task Team.

1.4 L'AFRIQUE ET L'AGENDA APRES 2015

En collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (BRA/PNUD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé un atelier régional à Accra, au Ghana, en novembre 2011, en vue d'entamer un dialogue entre les responsables politiques des pays concernés pour définir la position de l'Afrique sur le programme post de 2015.

L'Agenda de développement post-2015 a également fait l'objet d'une rencontre sous-régionale, le 10 décembre 2015, à Dakar. Un atelier qui fait suite à celui organisé en octobre 2012, au Kenya et qui entre dans le cadre des consultations pour une position africaine commune concernant l'après 2015

Par ailleurs, les cinq Commissions régionales des Nations Unies ont entrepris la rédaction d'un rapport sur le programme de développement de l'après 2015 intitulé *Beyond 2015: A Future UN Development Agenda*. Ce document devrait comporter les principaux éléments d'un programme mondial pour le développement envisagé selon une perspective régionale.

Dans ce contexte, le rapport 2012 élaboré par la CEA, de la CUA et du BRA/PNUD et portant sur l'Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement accorde une place de choix à l'examen des perspectives liées à l'agenda post-2012. Le rapport synthétise les conclusions des consultations conduites à l'échelle de la région sous les auspices de la CEA, de la CUA et du BRA/PNUD dans une démarche visant à définir une position africaine commune sur l'agenda de développement envisagé pour l'après de 2015. Le consensus qui se dégage est en faveur de l'option «OMD-Plus, et il tient compte tant des facteurs que des résultats du développement. Les premiers comprennent les éléments qui facilitent le développement, comme par exemple les capacités institutionnelles, alors que les seconds incluent les priorités telles que la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé.

Cependant, tout débat substantiel sur les priorités de l'Afrique au-delà de 2015 doit être obligatoirement fondé sur les expériences et les leçons apprises au niveau des différents pays africains en relation avec la réalisation des OMD.

2 CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA MISSION

2.1 LE SÉNÉGAL, LES OMDs ET L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT POST 2015

A la suite du choix porté sur le Sénégal comme pays pilote par le Millenium Projet dans le cadre de l'opérationnalisation des OMDs, le Sénégal, en 2005, a aligné son Document stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2006-2010, puis en 2012 sa Stratégie nationale de Développement économique et social (SNDES) 2013-2017 qui remplace son Document de Politique économique et social (DPES) 2011-2015, sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), conformément à ses engagements internationaux. Ainsi, le DSRP II et la SNDES ont pour ambition de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) fixés pour l'horizon 2015.

A. Aperçu général des OMDs au Sénégal

OMD 1 Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

La plupart des Etats en développement ont fait des progrès sensibles dans la réduction de la pauvreté. Cependant, il demeure peu probable que l'objectif de réduire de moitié la pauvreté en 2015 soit atteint. L'examen du niveau de pauvreté entre 2003 et 2008 montre un écart peu favorable entre la tendance historique du seuil de pauvreté et l'objectif fixé. La plupart des analyses s'accordent sur la baisse de la pauvreté en Afrique et cela malgré les récentes crises alimentaire, énergétique, économique et financière. Le caractère approprié des choix politiques des Etats par des interventions adéquates et les appuis extérieurs ont contribué largement à ces résultats positifs. Un consensus établi est que l'objectif de réduction de la pauvreté ne peut être atteint qu'avec un niveau adéquat de croissance économique et une meilleure répartition des revenus. Au Sénégal, la pauvreté n'a baissé que lentement passant de 48,3 % en 2005 à 46,8 % en 2010, alors que le nombre absolu de pauvre a progressé de 10,1 % durant la même période. La pauvreté reste plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,3% contre 41,3% dans les autres zones urbaines et 26,1% à Dakar. En outre, les emplois décents sont rares au Sénégal dans la mesure où 82 % de la main d'œuvre ne disposent d'aucune qualification formelle. La plupart des opportunités de travail se trouvent dans le secteur informel, qui se caractérise généralement par de maigres salaires, une faible productivité et des conditions de travail très difficiles, le secteur de l'emploi formel n'offrant que 10 % des emplois, dont le tiers revient au secteur tertiaire marchand, le quart au secteur industriel et le reste, aux administrations publiques (pour moitié) et aux institutions privées offrant des services sociaux. Alors que le taux moyen de participation au marché du travail est resté stable (56 % en 1995 et 54 % en 2001), le taux de chômage a augmenté, passant de 8 % à 14 % de la population active.

OMD 2-Assurer à tous l'éducation primaire

La plupart des pays en voie de développement maintiennent leurs efforts pour réaliser de bonnes performances sur la totalité des cibles portant sur l'éducation. En particulier, la scolarisation nette à l'école primaire est en progression dans les pays en voie de développement durant la période 2000 à 2008. Il est probable que plusieurs pays respectent les critères d'ici à 2015. Des pays comme le Togo, le Sénégal et le Mali sont proches de la cible, alors que d'importants efforts doivent être déployés pour dont le Niger et le Burkina Faso qui étaient à mi-chemin de la cible en 2007. L'expérience a montré que les pays affectant la moitié de leur budget à l'enseignement primaire ont enregistré les taux les plus élevés de progression de cet indicateur par rapport à la cible. Enfin, les progrès enregistrés sur le taux d'achèvement du primaire en Afrique de l'Ouest demeurent lents alors qu'ils devaient être améliorés car son accroissement atteste de la bonne qualité du système éducatif sur la période de 2000 à 2008. Cet indicateur serait en régression au Sénégal et au Togo alors qu'il s'améliore au Mali et au Niger. Au Sénégal, le nombre d'élèves a augmenté dans l'enseignement primaire, mais il faut déployer davantage d'efforts pour les empêcher d'abandonner l'école. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a enregistré une augmentation remarquable, dépassant 110 %. Cependant le taux d'achèvement n'a progressé que très lentement depuis 2000, à peine 5 points de pourcentage. L'absentéisme des enseignants, l'âge tardif de l'entrée des enfants dans le cycle de l'enseignement primaire, le mauvais état de santé et de nutrition des écoliers, les contraintes financières, la distance pour gagner l'école et la détérioration des infrastructures scolaires comptent parmi les facteurs responsables de la dégradation de la qualité de l'enseignement et la diminution des taux d'achèvement.

OMD 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Compte tenu des progrès enregistrés dans le domaine de l'égalité des sexes en 2007, la cible de parité de genre dans l'éducation primaire devrait être atteinte dans plusieurs pays africains. Cependant, la parité est en forte baisse dans

l'enseignement supérieur. Les avancées les plus significatives concernent l'indice de parité entre les genres dans l'enseignement secondaire notamment au Burkina et au Sénégal. Compte tenu des difficultés rencontrées, il demeure peu envisageable, si la tendance actuelle se poursuit, que la cible d'éliminer les disparités entre genres dans tous les niveaux d'enseignement soit atteinte en 2015 au plus tard. Concernant la proportion de femmes salariées dans le secteur agricole, on peut citer les cas de deux pays africains dont la participation des femmes dans ce secteur dépasse 10%. Il s'agit du Bénin et du Sénégal avec respectivement 40% et 10%. Le Sénégal a nettement progressé dans la promotion de la parité des genres au sein de l'enseignement primaire, mais pas suffisamment au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur où les filles n'ont pas encore la possibilité de développer pleinement leurs capacités intellectuelles. Sur le plan politique, le Sénégal doit dépasser le simple stade d'encourager la participation des femmes au parlement en leur offrant l'opportunité de contribuer plus activement au débat sur le développement et ses résultats.

OMD 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Pour cet indicateur, des progrès sensibles sont réalisés en Afrique de l'Ouest durant la période de 1990 à 2008. Dans cette zone, la réduction de ce taux a été de 20% durant cette période. L'objectif pourrait être atteint par le Togo, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Bénin. Une évolution lente mais positive se dégage pour la Guinée Bissau et le Mali. Selon le rapport de l'OMS en 2010, les principales causes de la mortalité des moins de cinq ans sont les maladies diarrhéiques, la pneumonie et le paludisme. En effet, la probabilité pour un enfant de mourir avant l'âge de cinq ans a baissé de 135‰ à 121‰, entre 1997 et 2005 (EDS 3 et 4). En 2010 elle est évaluée à 72 décès pour 1 000 naissances vivantes, ce qui reflète l'effet combiné des importants résultats atteints dans le domaine de la lutte contre les maladies évitables par la vaccination, de la lutte contre le paludisme, de la prise en charge des affections respiratoires, du renforcement de la nutrition (principales causes de morbidité et de mortalité dans cette tranche d'âge) et de la Prise en Charge intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) aussi bien au niveau des structures de santé qu'au niveau communautaire. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils sont accompagnés par la forte réduction de la mortalité néo-natale qui passe de 35‰ en 2005 à 29‰ en 2010.

OMD 5 Améliorer la santé maternelle

Un déclin de la mortalité maternelle a été constaté dans presque toute l'Afrique. Ce résultat est perceptible à travers la hausse de l'âge médian au premier mariage, la réduction de la taille moyenne des familles et la baisse de la prévalence du SIDA. Cependant, la cible de réduction de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle, ne sera pas atteinte. Pour accélérer sa réduction, il faut augmenter la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. Les chances restent minces d'atteindre la cible de rendre universel l'accès à la médecine préventive d'ici à 2015. Rares sont les pays de l'Afrique de l'Ouest qui vont atteindre un taux de prévalence supérieure à la moyenne régionale africaine qui est de 23,7%. Toutefois, le niveau encore élevé de la mortalité maternelle reste préoccupant. Malgré les progrès réalisés matérialisés par le recul de 21 % du taux de mortalité maternelle passant de 510 en 1992, à 401 pour 100 000 naissances, en 2005, la mortalité liée à la grossesse et à l'accouchement constitue la première cause de décès chez les femmes en âge de procréer.

Un facteur important pour lutter contre la mortalité maternelle et la mortalité infantile est d'arriver à baisser le taux de natalité élevé chez les adolescentes (naissances pour 100 filles âgées de 15 à 19 ans). Celui-ci a dépassé les 123% au Burkina, au Mali et au Niger. Il varie de 100% au Sénégal et 199% au Mali.

OMD 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

Dans ce domaine, des progrès sont réalisés dans tous les pays mais ils restent limités par le manque de financement et les conflits civils. Avec l'aide des principaux partenaires au développement, des ressources financières supplémentaires sont affectées à la lutte contre ces maladies mais les pays doivent promouvoir, pour des solutions durables, la croissance économique, la paix, la sécurité et l'éducation. En ce qui concerne la lutte contre la maladie, d'importants progrès ont été enregistrés dans le cadre du PEV, la lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose. Toutefois, les résultats enregistrés contre le paludisme restent en deçà des objectifs d'Abuja, alors qu'en matière de lutte contre la pandémie du SIDA, le Sénégal reste confronté notamment à la forte prévalence dans les régions du Sud, à la faiblesse du dépistage volontaire, aux résultats très insuffisants enregistrés dans le domaine du diagnostic précoce des enfants nés de mères séropositives, et à la féminisation de l'épidémie.

OMD 7 Assurer un environnement durable

L'accès à des sources d'eau améliorées s'est développé en Afrique et l'appauvrissement de la couche d'ozone a diminué. Les améliorations à l'accès d'eau potable bien que sensibles sont insuffisantes pour atteindre la cible en 2015 pour l'Afrique.

L'exode rural croissant a été un facteur négatif qui a joué dans l'accès à l'eau potable dans les villes. Par ailleurs, dans la réalisation de l'objectif de biodiversité, les performances sont médiocres par suite du peu d'effort dans l'établissement des aires protégées. Dans la plupart des pays africains, l'assainissement ne profite qu'à une faible part de la population. La situation est plus grave en milieu rural où généralement un tiers de la population a des installations sanitaires améliorées. Par ailleurs, en Afrique, un citoyen sur trois vit dans les taudis bien qu'une légère amélioration soit constatée en 2008. Le plus grand défi pour l'Afrique reste la menace du changement climatique et ses impacts sur les écosystèmes qui risquent d'aggraver l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Pour faire face à ces menaces, les investissements dans l'agriculture devraient être sensiblement augmentés pour relever ces défis du changement climatique. En outre au Sénégal, Les défis environnementaux restent nombreux. En effet, les insuffisances en matière d'assainissement, l'accès limité à des sources d'eau potable améliorées, notamment en zone rurale, et la diminution du couvert végétal comptent parmi les défis environnementaux les plus pressants du Sénégal, que le changement climatique risque d'exacerber.

OMD 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les cibles visées par cet objectif ont trait à l'aide publique au développement, à l'accès aux marchés et à la viabilité de la dette des pays en développement. L'aide publique au développement reste au total inférieure aux objectifs de Monterrey et de Gleneagles. Cependant, la remise de la dette a permis à plusieurs pays africains d'être soulagés du fardeau de la dette. Un risque de ré-endettement menace toujours la plupart des pays ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE.

B. Cadre d'accélération des OMDs au Sénégal

Nonobstant ces efforts, l'atteinte des OMDs demeure un défi d'importance au Sénégal. Les niveaux de pauvreté sont restés quasi-stables durant la dernière décennie et la prévalence de la malnutrition a été aggravée par les épisodes récurrents de crises alimentaires.

Les populations les plus vulnérables sont confrontées ainsi à une situation de crise de subsistance permanente, indépendante de la disponibilité alimentaire. Cette situation de vulnérabilité est exacerbée par une série de facteurs qui font obstacles à une réduction significative de la pauvreté au Sénégal : il s'agit essentiellement (i) du caractère aléatoire et insuffisant de la croissance économique, (ii) de la récurrence des crises alimentaires et nutritionnelles, (iii) de la forte croissance démographique de la population, (iv) de la faible productivité agricole conjuguée à l'impact des changements climatiques qui rend aléatoire la production dans un pays où plus de 60 % de la population vit de l'agriculture.

L'objectif de ramener la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté à 34,0 % en 2015 a conduit les autorités, en liaison avec le PNUD, d'envisager la mise en place d'un Cadre d'accélération de la réalisation des OMDs, devant lui offrir un moyen systématique de repérer les goulots d'étranglement qui ralentissent la mise en œuvre des stratégies et politiques axées sur les OMDs et de formuler des solutions à impact rapide, structurées sous la forme d'un plan d'action assurant la mise en cohérence et la création de synergies dans les interventions des pouvoirs publics et des partenaires au développement pour permettre au Sénégal de réaliser ses OMDs prioritaires.

Au regard de la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Sénégal a choisi de se focaliser sur l'OMD1 « Réduire l'extrême pauvreté et la faim »

C. Agenda pour le développement après 2015

Le Sénégal fait partie des 50 pays dont 25 Africains sélectionnés devant abriter les consultations nationales afin de stimuler une approche globale, de bas en haut, sur le débat relatif à l'agenda de développement post-2015 en fournissant une base d'analyse, les données et les idées pour nourrir (i) le processus intergouvernemental et (ii) les positions des Etats membres sur l'agenda de développement post-2015.

3 OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est de coordonner le processus de consultation nationale au Sénégal autour de thématiques clés choisies fondées sur les priorités nationales pour favoriser un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015.

Les objectifs spécifiques visés dans ce sens sont notamment :

- Contribuer à créer une vision mondiale commune de l'avenir voulu,
- Amplifier les voix des pauvres et autres troupes marginalisés dans le processus de négociations officielles
- Influencer les processus intergouvernementaux de sorte qu'ils soient conformes aux aspirations de la société civile pour l'action au-delà de 2015

A cet effet, les résultats attendus à l'issue de l'étude sont des réponses aux questions fondamentales que sont :

- Qu'est ce qui a bien marché et qu'est ce qui a le moins bien marché dans le mis en œuvre des OMDs ?
- Quelles ont été les causes des difficultés et comment les surmonter ?
- Quels sont les défis émergents du développement national qui sont spécifiques au Sénégal et qui sont contenus ou non dans les OMDs ?
- Quels sont les déterminants de ces nouveaux défis ?
- Quelle stratégie de gestion de la migration et comment l'intégrer dans les documents nationaux de planification ?
- Qu'est ce qui est important pour chaque individu pour bien vivre au Sénégal et dans sa communauté spécifique ?
- Qui sont les personnes qui ne vivent pas bien dans votre communauté, où sont-elles, pourquoi elles ne vivent pas bien ? qu'est ce qu'elles peuvent elles-mêmes faire pour bien vivre, qu'est ce que les autres peuvent faire pour les appuyer ?
- Qu'est ce qui a affecté positivement ou négativement votre vie ces dernières années, et qu'est ce qui peut être fait pour mitiger ces effets négatifs ?
- Que pouvons-nous faire pour assurer une meilleure vie aux générations futures au Sénégal ?
- Comment faut-il réaliser les changements et quand est-ce qu'on peut les réaliser ?
- Comment nous assurer collectivement de savoir que nous avons atteint nos objectifs de changement ou pas ?
- Quel sera le rôle des différents acteurs dans la formulation du nouvel agenda de développement en vue de faire face de façon efficace aux défis identifiés ?
- Quel effet est-ce que le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme et l'abus des drogues ont sur le développement du pays et le bien-être de la population ?
- Comment inclure le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans le domaine de lutte contre la drogue et le crime au nouvel agenda de développement etc.

4 METHODOLOGIE

4.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA DEMARCHE

La méthodologie proposée s'articule autour d'une préparation technique devant aboutir d'une part à un document de travail précisant les actions à mener, les rôles et responsabilités des acteurs concernés et le phasage, et d'autre part d'un processus de consultation articulé autour de phases (état des lieux, consolidation et validation).

Afin de garantir la cohérence, la légitimité et l'appropriation des consultations, les cinq (05) principes suivants vont gouverner notre démarche :

- l'inclusion
- le bottom-up ou l'approche ascendante
- la participation
- l'appropriation
- la redevabilité ou l'obligation de rendre compte

Inclusion :

Les consultations devront être accessibles aux différentes catégories de la population ainsi qu'à celles des acteurs socioéconomiques : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes traditionnellement marginalisées, administration centrale, administration déconcentrée, collectivités locales, organismes communautaires de base, secteur privé formel et non formel, ONG, syndicats de travailleurs, universitaires... Il s'agira de garantir que toutes ces parties prenantes soient effectivement impliquées dans le processus de consultation. La diversité représentative sera non seulement recherchée, mais les efforts et moyens nécessaires seront mis en œuvre pour permettre à chaque partie prenante d'exprimer ses besoins, de proposer des solutions... et dans le langage qu'elle maîtrise le mieux.

Approche ascendante :

Ces consultations devront porter sur les réalités, l'histoire et les préoccupations des populations. Ce qui se passe pour elles et dans leur communauté. Quels changements elles souhaiteraient voir ? Il est donc important que les consultations soient mises à profit pour disposer des informations relatives à ces préoccupations au niveau de la base pour documenter le nouveau cadre de développement.

Participation :

La participation des acteurs est un des éléments essentiels du processus de consultation. Une large participation peut aider à ouvrir le débat en intégrant de nouvelles idées, points de vue, et sources d'informations, à mettre en évidence les questions qui doivent être abordées. Elle doit permettre aux problèmes, aux besoins et aux préférences de s'exprimer. Elle permet enfin de dégager un consensus autour des mesures qui doivent être prises pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie.

La participation ne signifie pas associer tout le monde à toutes les décisions à tout moment, mais veut plutôt dire réfléchir soigneusement à la manière dont on pourra assurer la représentation des intérêts divers durant les différentes phases et réunions du processus de consultation.

Appropriation :

En vertu de ce principe, les consultations seront mises en œuvre ou menées conjointement avec les différentes parties prenantes identifiées tant au niveau national que régional, et que tous les rapports qui en seront issus ainsi que les activités de suivi et d'évaluation auront pour objectif premier de soutenir les efforts nationaux en vue de répondre aux besoins des différentes parties prenantes.

Redevabilité :

En vertu de ce principe qui consiste à donner à voir que la responsabilité a été assumée et que les engagements ont été tenus, les conditions nécessaires seront réunies pour permettre aux acteurs ayant pris part aux consultations d'avoir accès aux informations pertinentes de façon à ce qu'ils puissent réagir et influencer les résultats et processus de consultations.

4.2 LE CADRAGE ET LA PREPARATION DE LA MISSION

La méthodologie proposée s'appuie sur les connaissances et les expériences du Sénégal, tant au niveau national que régional, ainsi que les politiques et les processus de planification développés, notamment ceux qui ont été déployés tout récemment pour actualiser le DPES et qui ont permis de la définir la SNDES 2013-2017. En effet, les consultations sur l'agenda post-OMDs devraient reposer sur ce qui existe déjà dans le pays et aussi favoriser la convergence, la complémentarité et la cohérence entre les différents cadres et processus de planification. L'engagement du Gouvernement sur les OMDs et sur l'agenda de développement post-OMD ainsi que l'implication du SNU en général et celle du PNUD en particulier devront donc être très forts. Cela sous-entend l'existence d'une bonne gouvernance, y compris en termes de mécanismes de coordination, d'échange d'information, de transparence, de mobilisation des acteurs, et de clarification des rôles des acteurs.

Afin de :

- officialiser le démarrage des consultations sur l'agenda de développement post-2015,
- informer les parties prenantes sur les OMDs et l'agenda de développement post-OMDs (son contenu, ses modalités, et sur l'état de son avancement) ;
- informer les parties prenantes sur le processus de consultation ;
- recueillir les points de vue des parties prenantes ;
- faciliter la mise en place du Comité de Pilotage National des consultations ;
- présenter et discuter la méthodologie du consultant ;
- définir les besoins d'appui du Consultant auprès des services techniques nationaux et des PTF.

R.1. Un atelier national de lancement est organisé sur la base du document de travail de la mission le 12 février 2013

4.3 LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Une fois ses préalables organisationnels et de cadrage remplis, notre méthodologie propose trois (03) étapes systématiques : (i) établissement d'un état des lieux ; (ii) détermination d'une vision sur l'avenir, des goulots d'étranglement qui risquent de réduire les chances de réalisation de la vision et élaboration de solutions à impact élevé et réalisables pour éliminer les goulots d'étranglement (phase consolidation); et (iii) formulation de la contribution du Sénégal au « Monde que nous voulons » (phase validation). Une phase « Communication » accompagnera toutes ces étapes dans le but non seulement d'informer de l'avancement des travaux, mais de susciter la réflexion critique et aussi de répondre aux obligations de rendre compte (redevabilité). La phase communication sera du ressort de l'UCSPE, de la DGP et du PNUD ; la mission ayant la responsabilité de fournir les intrants nécessaires.

A. Etat des lieux

Durant cette étape, nous procéderons à un inventaire de la situation de départ relativement à l'atteinte des OMD, une analyse décrivant la dite situation de départ et par rapport à laquelle nous pourrions apprécier des améliorations ou faire des comparaisons. Il s'agit d'une étape importante pour pouvoir effectuer les mesures à venir et élaborer les références.

Cet état des lieux pourra comprendre, entre autres éléments :

- un diagnostic de la situation économique, sociale, environnementale, juridique et institutionnelle en fonction des enjeux de développement, y compris ceux suscités par les OMDs ;

- une analyse des politiques, plans et programmes existants et identification de ceux qui devront être pleinement intégrés dans le nouvel agenda de développement ;
- une analyse des capacités politiques, institutionnelles, humaines, scientifiques et financières disponibles au sein de l'administration publique, des collectivités territoriales, dans le secteur privé et dans la société civile ;
- l'état de mise en œuvre des OMDs.

Une revue documentaire permettra de recueillir une information la plus détaillée possible, sur le contexte global de l'étude et ce en ce qui se rapporte à la situation des OMD tant au niveau du Gouvernement que de toutes les parties prenantes identifiées, la situation économique et sociale de la région à la lumière de la situation des OMD et des questions de développement en général. Cette revue documentaire permettra également de collecter, de compiler, de traiter et d'analyser les informations disponibles sur les indicateurs de suivi des OMDs, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'analyse documentaire comporte en particulier la collecte et l'analyse :

- des documents de diagnostic et stratégies de développement (Sénégal 2035, 11^{ème} PODES, SNDES, H22) ;
- des statistiques sur les conditions de vie des ménages, la santé, l'emploi (ESPS, EDS-MICS,...) ;
- les données démographiques (recensements et enquêtes) ;
- les contributions de PTF (UNIFEM, OMS, BIT, UNFPA, Banque mondiale, etc.) sur l'agenda post-2015.

Le processus devant être accès sur l'expérience des populations et la connaissance de leurs besoins et de la situation future à laquelle elles aspirent, des discussions avec les parties prenantes seront organisées autour de leurs expériences (QUOI ?), les raisons qui sont à la base de leurs souffrances (POURQUOI ?), les acteurs susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes identifiés (QUI ?), les actions à mettre en œuvre (COMMENT ?), et les comptes rendus de suivi et d'évaluation (QUAND ?).

A.1. La cartographie des acteurs au niveau régional

Nous commencerons donc par établir la **cartographie des acteurs** dans chaque région afin de repérer les acteurs locaux (leaders, groupes et groupements, fonctionnaires et agents de tutelle, opérateurs économiques, représentants de cultes, institutions d'enseignement et de recherche, etc.) et identifier les opérateurs externes (ONG, agences de développement).

En effet, autant la connaissance de la situation des populations concernées est d'une importance capitale dans le cadre des revues, autant les stratégies des acteurs locaux (que font-ils, que veulent-ils, avec quels moyens et méthodes) ainsi que les résultats, les effets et si possible l'impact des actions passées et en cours des opérateurs externes méritent d'être connus et analysés. En plus, l'analyse des acteurs nous servira de base et de stratégie en matière de participation durant tout le processus de consultation, et devra permettre à chaque acteur de tirer plus facilement parti de l'expérience des autres.

L'identification des acteurs entre dans le cadre de la poursuite de l'objectif global de la mission. La conduite des consultations régionales vise à mieux répondre à l'objectif général de la mission, qui est de mener un processus de consultation nationale autour de thématiques clés choisies fondées sur les priorités nationales pour favoriser un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015.

De manière spécifique, les objectifs visés dans ce sens sont notamment :

- Contribuer à créer une vision mondiale commune de l'avenir voulu,
- Amplifier les voix des pauvres et autres troupes marginalisés dans le processus de négociations officielles
- Influencer les processus intergouvernementaux de sorte qu'ils soient conformes aux aspirations de la société civile pour l'action au-delà de 2015

Les TDR de la mission soulignent fort opportunément que l'atteinte des objectifs ainsi énumérés passe par les réponses adéquates à apporter à un certain nombre de questions fondamentales dont notamment :

- Qu'est ce qui a bien marché et qu'est ce qui a le moins bien marché dans le mis en œuvre des OMDs ?
- Quelles ont été les causes des difficultés et comment les surmonter ?

- Quels sont les défis émergents du développement national qui sont spécifiques au Sénégal et qui sont contenus ou non dans les OMDs ?
- Quels sont les déterminants de ces nouveaux défis ?
- Qu'est ce qui est important pour chaque individu pour bien vivre au Sénégal et dans sa communauté spécifique ?
- Qui sont les personnes qui ne vivent pas bien dans votre communauté, où sont-elles, pourquoi elles ne vivent pas bien ? qu'est ce qu'elles peuvent elles-mêmes faire pour bien vivre, qu'est ce que les autres peuvent faire pour l'appuyer ?
- Qu'est ce qui a affecté positivement ou négativement votre vie ces dernières années, et qu'est ce qui peut être fait pour mitiger ces effets négatifs ?
- Que pouvons-nous faire pour assurer une meilleure vie aux générations futures au Sénégal ?
- Comment faut-il réaliser les changements et quand est-ce qu'on peut les réaliser ?
- Comment nous assurer collectivement de savoir que nous avons atteint nos objectifs de changement ou pas ?
- Quel sera le rôle des différents acteurs dans la formulation du nouvel agenda de développement en vue de faire face de façon efficace aux défis identifiés ?

A côté de ces questions de portée générale, les TDR évoquent des questions propres à des thématiques particulières comme celles se rapportant à la gestion des migrations ou à la lutte contre le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme, et la drogue. Les questions posées à ce titre sont formulées ainsi qu'il suit :

- Quelle stratégie de gestion de la migration et comment l'intégrer dans les documents nationaux de planification ?
- Quel effet est-ce que le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme et l'abus des drogues ont sur le développement du pays et le bien-être de la population ?
- Comment inclure le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans le domaine de lutte contre la drogue et le crime au nouvel agenda de développement etc.

La déclinaison des questions ci-dessus laisse que penser que celles-ci peuvent se résumer schématiquement en trois ou quatre problématiques susceptibles d'être décrites comme suit :

- Quel bilan tirer de la poursuite des OMDs (Qu'est ce qui a marché, qu'est ce qui n'a pas marché, nature des difficultés rencontrées, comment les surmonter, y a-t-il des défis émergents spécifiques au Sénégal et sont-ils inclus ou non dans les OMDs) ?
- Quelle vision du développement les populations se font sur leur position actuelle dans le Sénégal et dans leur communauté respective mais aussi de leur futur et comment réaliser les changements souhaités ?
- Quelles stratégies de gestion ou de lutte contre des défis majeurs posés au Sénégal et à la communauté internationale par les problématiques que sont les migrations, le trafic illicite, le crime organisé, le terrorisme et l'abus des drogues ?

A la lumière de ces groupes de questions, il ressort que la revue des principales cibles des OMDs peut bien servir de support à l'identification des acteurs à considérer dans le cadre du processus de consultation nationale autour de thématiques clés choisies fondées sur les priorités nationales pour favoriser un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015, en partant du principe que ces priorités nationales recoupent dans une large mesure les OMDs, sans nécessairement se confondre avec ces OMDs.

C'est partant de ce postulat que la cartographie des acteurs au titre des consultations régionales a privilégié les cibles des OMDs, pour faire le bilan de la poursuite des OMDs mais aussi pour obtenir des réponses aux autres questions posées.

Rappelons que les 8 Objectifs sont ainsi déclinés :

- Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable
- Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

A la lumière des objectifs ci-dessus, six groupes d'acteurs peuvent être considérés :

- ceux impliqués dans la création de richesse et le combat contre l'extrême pauvreté et la faim (Objectif 1) ;
- ceux qui se consacrent à l'éducation primaire, (Objectif 2)
- ceux qui œuvrent à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Objectif 3) ;
- ceux s'employant à la prise en charge des problèmes de santé (Objectifs 4 à 6) ;
- ceux qui luttent pour assurer un environnement durable (Objectif 7) ;
- ceux plus directement interpellés par la mise en place un partenariat mondial pour le développement (en Objectif 8).

Outre ces six catégories d'acteurs, les catégories spécifiques que sont les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables devront bénéficier de rencontres qui leur soient destinées de manière propre.

Il s'agit en effet, concernant les situations respectives de ces trois catégories de populations, d'aller au-delà des éclairages qui auront été obtenus à l'occasion des travaux au titre des six thématiques sus mentionnés.

Ce faisant, l'on sera mieux armé pour répondre à l'un des objectifs spécifiques de la mission, qui consiste à amplifier les voix des pauvres et autres troupes marginalisés dans le processus de négociations officielles.

En tout état de cause, dès lors que l'expert ne peut conduire que 8 focus groups, d'un effectif moyen de 15 personnes par focus group, en 4 jours, il lui appartiendra, tenant compte de la situation spécifique de la région (exploitation de l'état d'exécution des OMDs), de retenir d'abord les trois groupes de personnes vulnérables (jeunes, femmes et handicapés) et de les compléter par 5 cinq autres découlant de l'analyse des OMDs dans la région.

Un rapide recensement de l'état des OMDs (par indicateur et par cible) dans les 5 régions permet d'orienter le choix des OMDs qui feront l'objet des focus. Les résultats provisoires, à confirmer avec les experts régionaux, sont les suivants :

Etat des OMDs dans les régions ciblées¹.

La région de Diourbel, avec un taux de 48,9%, elle fait partie des régions où l'incidence de pauvreté est classée forte (entre 40% et 60%). Elle a les TBS et TAP les plus bas du pays et en classement 13^e sur 14 pour ces deux indicateurs. Les taux de

¹Détails des données en Annexe

mortalité infantile et infanto-juvénile restent également élevés dans la région : elle se classe 12^e et 11^e pour ces deux indicateurs.

Omdeducation	Omd santé

La région de Kaolack. Avec un taux de 61,7%, la région reste parmi les plus pauvres du pays (incidence de la pauvreté très forte : plus de 60%) bien que classée 8^e sur les 14 régions. Les taux des indicateurs de l'Education (TBS et TAP) sont satisfaisants car supérieurs à ceux de la moyenne nationale. Par contre pour la santé, la région enregistre des résultats médiocres : le taux de mortalité infanto-juvénile se situe à 98‰ (9^e) et celui de la mortalité infantile à 56‰ (7^e). Le taux d'accouchement assisté est également inférieur à celui du niveau national (49,3% contre 65,1%), et la prévalence du VIH/sida reste élevée dans la région : 1,1%.

Omd santé	Omdvih, palu, tuberc	Omdextrem pauvreté

La région de Kolda. Avec une incidence de la pauvreté de 76,6% (classée très forte), elle fait partie des régions où la pauvreté est la plus répandue. Sur le plan de la santé, elle présente les résultats les plus défavorables : (i) le taux de prévalence du VIH/sida est le plus élevé du pays (2,4%) ; (ii) les taux de mortalités infantile et infanto-juvénile sont très élevés (respectivement 145‰ et 69‰) et la classe 13^e sur les 14 régions du pays, (iii) le taux d'accouchement assisté est également très faible : 33,3% contre une moyenne nationale de 65,1%. S'agissant de l'accès à l'eau, la région présente aussi les taux les plus faibles : 43,3% en milieu rural et 45,5% en milieu urbain.

Omdeducation	Omd santé	Omd environnement	Omdvih, palu, tuberc	Omdextrem pauvreté

La région de Saint Louis. Avec une incidence de pauvreté de 39,5%, la région peut être classée moyennement pauvre mais elle a un fort potentiel. Pour presque tous les indicateurs, Saint-Louis se situe à un niveau médian. Cependant il faut noter que le taux de prévalence du VIH/sida qui se situe à 0,9% est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Omd santé	Omdvih, palu, tuberc	Omdextrem pauvreté

La région de Tambacounda. Elle fait partie des régions à forte incidence de pauvreté (plus de 60%). Les résultats de l'Education sont médiocres : les TBS et TAP la classe 12^e sur les 14 régions. Au plan de la Santé, les résultats semblent également peu encourageants : la mortalité infanto-juvénile de 100‰, et le taux d'accouchement assisté de 32,4%, sont très distants des moyennes nationales. La même appréciation peut être faite pour l'accès à l'eau potable pour lequel les taux se situent à 78,5% et 60,3%, pour respectivement le milieu rural et le milieu urbain, contre 80,1% et 98,7%.

Omdeducation	Omd santé	Omd environnement	Omdvih, palu, tuberc	Omdextrem pauvreté

Concernant la liste des acteurs clés à considérer dans la région, il appartiendra au comité technique (notamment la DGPN et USCPE) de dresser la liste des concernés sur la base des indications ci-dessous :

Tableau des acteurs par OMD

OMDs	Organismes et acteurs concernés
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	- Elus locaux et régionaux -Structures étatiques déconcentrées dans les secteurs de la production (agriculture, élevage, pêche, transports, commerce, tourisme, etc..) ; -Organisations professionnelles, -Responsables des programmes et projets de développement économique,
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	- Elus locaux et régionaux -Structures étatiques déconcentrées dans les secteurs de l'éducation (IA, IDEN, Directeurs d'Ecole, etc..) ; -Syndicats d'enseignants et d'élèves, -Responsables des programmes et projets de développement de l'éducation, -Association de parents d'élèves.
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	- Elus locaux et régionaux -Structures étatiques déconcentrées dans le domaine ciblé (IA, IDEN, Directeurs d'Ecole, etc..) ; -Syndicats d'enseignants et d'élèves, -Responsables des programmes et projets de promotion du genre, -Association de femmes.
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	- Elus locaux et régionaux - Structures étatiques déconcentrées dans le domaine ciblé (Responsables de structures hospitalières, etc..) ; - comités de santé -Syndicats du personnel de santé, -Responsables des programmes et projets de promotion de la santé, -Association de promotion de la santé, - Association de consommateurs.
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	- Elus locaux et régionaux -Structures étatiques déconcentrées dans le domaine ciblé (Responsables des eaux et forêts, etc..) ; -Syndicats des exploitants du bois et du charbon -Responsables des programmes et projets de promotion de l'environnement, -Association de promotion de l'environnement, - Association de producteurs I, les comités locaux de gestion des forêts
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	- Elus locaux et régionaux - Membres de la conférence d'harmonisation - locales - Projets de développement - Administrations impliquées dans l'exécution des projets
Jeunes	- ASC de la ville - Association de jeunes de la région
Femmes	- ASC de la ville - Association de femmes de la région - ONG de promotion des femmes de la région
Handicapés, autres populations vulnérables	- Association locale des handicapés - Projets appuyant les handicapés dans la région

Cette liste sera soumise au cabinet EMAP pour un choix des effectifs des focus groups et de leur composition. Une fois ce choix fait, le comité technique (DGNP et USCPE) se chargera de procéder aux convocations et déterminera par la même occasion les lieux de rendez-vous, les horaires et les conditions.

A.2. La cartographie des acteurs au niveau national

En même temps que se dérouleront les consultations régionales, l'équipe centrale en liaison avec le spécialiste en méthodes participatives va mener des focus groups pour un certain nombre d'acteurs clés que sont :

- Les personnes vivant avec le Vih
- Les jeunes
- Les associations d'handicapés
- Les imams et associations de religieux
- Les parlementaires et ou le secteur privé

Ces focus seront menés après l'atelier de lancement en lieux et place de ceux qui étaient initialement prévus l'après-midi. La logistique prévue pour l'après-midi sera utilisée pour ces focus qui vont démarrer le lendemain. Une plus grande efficacité sera obtenue ainsi tant au niveau du contenu qu'au niveau de l'organisation. Comme pour les focus régionaux, une liste sera préalablement établie par le cabinet et le comité technique se chargera des convocations, du calendrier des rencontres ainsi que des modalités pratiques.

Une fois que nous aurons établi une liste de questions relatives au vécu des populations aux stratégies des acteurs locaux et autres opérateurs externes, l'étape suivante consistera à choisir les informations dont nous aurons besoin pour répondre à ces questions. Afin de disposer des informations aptes à repérer les changements qui nous intéresseront, nous aurons recours au Cadre de développement communautaire (GrassrootsDevelopment Framework – GDF) mis au point par la Fondation interaméricaine pour mesurer les effets et l'impact des projets. Il repose sur l'idée que le développement communautaire produit des effets à trois niveaux – individuel, organisationnel, sociétal – et des impacts de deux types – concrets et abstraits. La combinaison des trois niveaux d'effets et des deux types d'impacts permet de distinguer six grandes catégories d'objectifs de développement local, pour lesquelles peuvent être choisis des indicateurs pertinents au regard des conditions locales.

A.3. Le vote électronique

Un vote électronique sera également organisé un peu avant le lancement officiel du processus. Ce vote électronique sera de portée nationale et sera ouvert à tous les acteurs du pays toutes catégories confondues. Pour ce faire, une liste des priorités telles que déclinées dans la stratégie nationale de développement (SNDES) ainsi que dans les stratégies sectorielle sera dressée (cf. ci-dessous) et les acteurs seront invités à en choisir 10 au plus et selon l'ordre d'importance. Les dépouillements se feront avant la rédaction du rapport provisoire.

Les centres multimédias communautaires (CMC) appuyés par l'UNESCO dans les régions seront mis à contribution pour l'accès à internet, le site et l'assistance aux votants. De manière générale, le site dédié au Sénégal servira aussi de relais pour les catégories d'acteurs familiers à l'usage d'internet. Les liens seront vulgarisés auprès des acteurs grâce à une bonne campagne de communication menée par le PNUD et le Gouvernement.

Nouvelles priorités devant être prises en charge par l'agenda post-2015 à titre indicatif : (En choisir 10 par ordre d'importance selon vous, 1 la plus importante et 10 la moins importante)

Opportunités d'emplois meilleurs ou travail décent

☐

Accès à une alimentation saine, à l'eau potable et à l'assainissement

☐

Accès au logement décent

☐

Accès à l'énergie

☐

Lutte contre la dégradation de l'environnement

☐

Lutte contre les maladies non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, cancers, maladies respiratoires chroniques, maladies rénales, diabète, maladies mentales...)

☐

Equité et genre

☐

Des services de transport public de qualité

☐

Des routes de qualité améliorée

☐

Accès universel à l'enseignement secondaire

☐

Accès à une éducation de qualité

☐

Respect des droits humains

☐

Bonne gouvernance (liberté politique, transparence, etc.)

☐

Accès à l'Etat de droit et à une justice indépendante

☐

Mise en place d'une économie compétitive et résiliente

☐

Accès aux nouvelles technologies

☐

Solidarité avec les personnes sans emploi ou ne pouvant pas travailler (personnes âgées, victimes de guerre, personnes seules...)

☐

Protection des enfants

☐

Accès universel aux soins de santé primaires

☐

Lutte contre la drogue, le tabagisme, l'alcool

☐

Lutte contre la violence et le crime

☐

Protection sociale des travailleurs, retraités et chômeurs

☐

Autre à préciser

☐

PROCESSUS DE CONSULTATION				
CADRAGE DE LA MISSION	ETAT DES LIEUX	CONSOLIDATION	VALIDATION	LIVRABLES
Préparation administrative De la mission Préparation technique de la mission	- Revue documentaire - Cartographies des acteurs - Enquêtes par questionnaire à envoyer par voie électronique à des acteurs clés (SNU, PTF, universitaires) par l'UCSPE et le PNUD - Vote électronique	- Consultations régionales (5 régions) - Détermination d'une vision sur l'avenir - Détermination des goulots d'étranglement qui risquent de réduire les chances de réalisation de la vision - Elaboration de solutions à impact élevé et réalisables pour éliminer les goulots d'étranglement	- Préparation du rapport national - Organisation de l'atelier national de concertation	5 rapports régionaux 1 atelier de concertation national 1 rapport final national

COMMUNICATION
- vote électronique - questionnaires électroniques - rapports régionaux - rapport national - Liste des participants aux ateliers - Liste des personnes ayant participé aux focus groups - Photos - Validation et dissémination des résultats